

La fumette: ne pas dramatiser ni minimiser

Prévention du cannabis. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) privilégie une information objective, qui ne minimise ni ne dramatise la consommation de cannabis. Il est dans tous les cas clairement souligné que la consommation régulière de cannabis nuit à la santé. L'objectif du Plan d'action – Prévention du cannabis 2004-2007 de l'OFSP est, d'une part, de soutenir les jeunes en situation de risque et, d'autre part, de soulager les écoles, les lieux de formation et les communes dans leur gestion des problèmes liés au cannabis. La mise en réseau des différents acteurs et personnes impliqués dans l'éducation joue un rôle essentiel.



Cannabis sativa, une jolie plante qui tourne la tête à bien des fumeurs.

Plan d'action – prévention du cannabis

Parallèlement au message sur la révision de la loi sur les stupéfiants, le Conseil fédéral a décidé de renforcer la prévention dans le domaine du cannabis. Le Plan d'action – prévention du cannabis de l'OFSP veut apporter une contribution substantielle à la diminution des problèmes socio-sanitaires liés à la consommation de cannabis. Le budget consacré se chiffre à un million de francs par an.

Trois problèmes

- La consommation de cannabis chez les jeunes a considérablement augmenté ces dernières années.
- Il existe, chez une minorité des consommateurs de cannabis, des modèles de consommation problématique pouvant entraîner des effets pervers sur le développement psychique, physique et/ou social.
- Le corps enseignant et les acteurs du domaine de la formation se sentent de plus en plus dépassés et ont besoin de soutien.

Trois objectifs

- Réduction de la consommation de cannabis en Suisse, particulièrement chez les jeunes.
- Détection précoce des jeunes consommant du cannabis régulièrement et de manière incontrôlée; conseils et prise en charge par des centres spécialisés.
- Offres concrètes de soutien aux écoles et centres de formation.

Trois mesures

- Prévention primaire et information.
- Détection et intervention précoce dans les écoles et les centres de formation, ainsi que dans les communes.
- Conseil aux adolescents et aux jeunes adultes, conseil au parents et autres personnes impliquées dans l'éducation.

Un but essentiel de la Révision de la Loi sur les stupéfiants (LStup) était de renforcer la protection de la jeunesse et la prévention. Indépendamment du fait que la révision ait été rejetée en juin 2004, l'OFSP poursuit ces deux objectifs importants. Une priorité du Plan d'action de la prévention du cannabis de l'OFSP est l'intervention précoce auprès des jeunes en situation de risque.

La prohibition et la pénalisation ne suffisent pas à elles seules. Afin de pratiquer une prévention efficace et d'intervenir à temps en cas de consommation problématique de cannabis, toutes les personnes concernées – parents, établissements scolaires, entreprises, clubs sportifs, etc. – sont appelées à se positionner et à assumer leur part de responsabilité.

Projets de prévention primaire

Depuis plusieurs années l'OFSP est actif dans des programmes de prévention nationaux destinés à divers *settings*. Au niveau de l'école, *éducation + santé Réseau Suisse* contribue à développer la qualité dans les écoles et à promouvoir, ainsi, une bonne école en bonne santé. En ce qui concerne l'animation de jeunesse en milieu ouvert, l'OFSP soutient depuis 2003, l'«Association faîtière suisse pour l'animation jeunesse en milieu ouvert» (AFAJ). Les projets soutenus initialement par l'OFSP dans les *settings* foyers pour jeunes (Fil rouge) et animation de jeunesse au sein d'associations (voilà) fonctionnent désormais indépendamment de l'OFSP.

Tous ces programmes lancent une opération préventive d'envergure et visent à promouvoir la santé des jeunes et à les aider dans leur développement. Une telle approche doit avoir un effet prophylactique sur de tels comportements à risque. Les in-

Débat sur l'initiative pour le chanvre



Polarisateur, le sujet sur le cannabis fait l'unanimité sur un seul point: empreinte d'incertitudes, la situation actuelle est insupportable à long terme. Deux parlementaires débattent des moyens de sortir de l'ornière dans notre face à face: Anne-Catherine Menétrey-Savary, conseillère nationale (Verts, Vaud) et Jean Henri Dunant, conseiller national (UDC, Bâle-Ville) sur l'initiative pour le chanvre, le rôle d'exemple des adultes, la répression et les risques de la société de consommation.

» pages 4/5

Genre et addiction

Le rapport «Genre masculin et dépendance» dressé par Michel Graf, directeur de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, conclut que les hommes sont forts, certes, mais aussi fortement exposés aux risques de dépendances. Ce rapport permet enfin de disposer des bases et recommandations scientifiques nécessaires à un travail spécifiques aux hommes dans le domaine des dépendances. Il a été présenté dans le cadre de la première journée nationale organisée sur le thème *Genre et addiction, LES DEPENDANCES ONT UN SEXE... DE QUEL GENRE?* qui s'est tenue le 2 février 2006.

» page 8

suite de la page 1

formations sur les risques liés à la consommation de cannabis et la formation des responsables sont les piliers essentiels de tous les projets.

Guide «Ecole et cannabis»

Afin de soutenir les écoles et le corps enseignant dans la gestion des problèmes liés au cannabis, l'OFSP a développé, en collaboration avec l'ISPA, le guide «Ecole et cannabis» qui a été distribué au début du mois de février 2004 à toutes les écoles des degrés secondaire I et II. Il contient des informations concrètes et des instructions pour l'élaboration de systèmes de règlements et de mesures relatifs à l'intervention précoce au sein des établissements scolaires. Cet ouvrage offre également une aide précieuse à l'enseignant dans son travail quotidien, en rapport avec des situations problématiques à régler de manière individuelle avec les élèves.

Plate-forme Internet interactive pour les jeunes

Pour s'informer, les jeunes s'adressent fréquemment à leurs pairs, ou consultent des médias spécifiques pour les jeunes et, à cet effet, Internet joue un rôle prépondérant. L'OFSP soutient les deux plates-formes Internet interactives www.ciao.ch (en français) et www.tschau.ch (en allemand), qui offrent des informations et des conseils sur toutes les questions personnelles liées au cannabis. Les jeunes peuvent poser anonymement leurs questions et reçoivent rapidement des réponses concrètes de la part de personnes compétentes et professionnelles. L'offre de la plate-

forme Internet comprend également d'autres thèmes intéressants pour les jeunes, tels que la sexualité, le stress, le tabac et l'alcool.

Information sur les projets de l'OFSP

L'OFSP édite trois à quatre fois par année une Lettre d'information électronique sur les actualités des projets relatifs à la prévention du cannabis. Cette lettre, à laquelle il est possible de s'abonner, est disponible sous www.cannabis.bag.admin.ch. L'OFSP utilise cette plate-forme Internet pour informer également sur ses projets dans le domaine de la prévention.

Domaines scolaires et de la formation

Le traitement professionnel et précoce des problèmes à l'école et dans les lieux de formation est une préoccupation essentielle de la prévention du cannabis; il permet ainsi de favoriser le développement des adolescents, de décharger et d'assister le corps enseignant. L'optimisation de la collaboration entre l'école, les parents et les centres spécialisés occupe une fonction-clé dans le domaine de la détection et de l'intervention précoce.

Le projet national «Détection et intervention précoce dans les domaines scolaire et de la formation» met l'accent sur la mise en tandem des écoles et des centres spécialisés, qui élaborent et mettent en œuvre un concept de détection et d'intervention précoce adapté à l'école. Les partenaires du projet de l'OFSP sont: le Réseau suisse d'écoles en santé (RES-CH) (Centre de compétence

Realize it! Réussir à décrocher

Les institutions traditionnelles de conseil en matière de dépendances sont de plus en plus visitées par les consommateurs de cannabis. Pourtant, il n'existe à ce jour encore aucun concept de traitement scientifiquement étayé et bien évalué pour ce groupe cible.

Le projet binational *Realize it!* veut pallier cette lacune en offrant un programme destiné à modifier, de manière significative, la consom-



mation des participants. 14 centres de consultation répartis en Suisse alémanique et au Sud de l'Allemagne participent au projet. Le programme de brève intervention en cas d'abus de cannabis et de dépendance développé pour *Realize it!* sera expérimenté et évalué au cours du projet, pour être ensuite, systématiquement, intégré dans l'éventail d'offres des centres de consultation en Allemagne et en Suisse.

Le projet *Realize it!* est encouragé par l'Office fédéral de la santé publique, son équivalent en Allemagne (Bundesministerium für Gesundheit und Soziale Sicherung,

Berlin), par les cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie et par l'Organisation de prévention et de réhabilitation du Land de Bade.

Realize it! s'adresse à des consommateurs âgés de 15 à 30 ans qui souhaitent cesser ou réduire leur consommation. Le programme d'intervention s'étale sur 10 semaines et comprend cinq consultations individuelles orientées sur la situation et les objectifs personnels du client, et une séance de groupe. Démarré en septembre 2004 avec six centres de consultation, le programme a été, entre-temps, étendu à 14 centres – en raison de la difficulté à trouver des participants.

Le projet trouve un accueil favorable auprès des participants: le dernier rapport intermédiaire fait état d'une nette réduction de la consommation pour la majorité des 150 participants. Walter Minder, responsable du projet auprès de l'OFSP, se réjouit de la diminution sensible également des symptômes psychiques annexes, comme les dépressions et l'anxiété, et qualifie la phase de démarrage de *Realize it!* de réussie et encourageante.

www.realize-it.org

Markus Allemann: de l'OFSP à Greenpeace



Une décennie avec spectra.

Markus Allemann, responsable de la Section Campagnes auprès de l'Office fédéral de la santé publique ainsi que du comité de rédaction de spectra, a quitté l'Office au début du mois de juillet pour se consacrer à ses nouvelles fonctions de membre de la direction de Greenpeace Suisse.

Markus Allemann, journaliste de formation, a débuté en 1992 comme collaborateur à la revue d'information médicale de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avant de succéder à François Wasserfallen (aujourd'hui chef du service cantonal bernois de la culture), en tant que responsable des campagnes de prévention de l'Office. Au milieu des années 90, il a marqué de manière décisive l'orientation de ces produits grand public de l'OFSP. Responsable, avec son équipe, de la campagne STOP-SIDA, Markus Allemann a également mis en place d'autres campagnes comme «Drogues: rester lucide», «Ça débouche sur quoi?» et «Fumer, ça fait du mal...».

Markus Allemann nous laissera le souvenir de sa créativité souvent insolite et de sa volonté sans faille de réaliser des campagnes attractives, a souligné Thomas Zeltner, directeur de l'OFSP, qui a ajouté qu'il comprenait la décision d'Alleman mais regrettait déjà son influence parfois subversive, mais toujours positive.

En tant que nouveau responsable des campagnes auprès de Greenpeace Suisse, Markus Allemann entre également à la direction de l'organisation. A la tête d'une équipe de quelque 25 personnes, il aura davantage de responsabilité de gestion ainsi que l'opportunité d'agir dans un environnement global, dans la mesure où les campagnes de Greenpeace International feront également partie de ses attributions. Lors de son départ, ce père de famille de 43 ans a souhaité que le poids politique de la protection de l'environnement bénéficie d'un regain de vigueur au cours des prochaines années en Suisse également – afin de soutenir les efforts des autorités sanitaires pour lesquelles il s'est engagé ces 14 dernières années.

Adrian Kammer, responsable ad interim de la Section Campagnes, succédera à Markus Allemann en tant que responsable du comité de rédaction.

d'éducation + santé Réseau Suisse), la Hochschule für Soziale Arbeit Luzern (HSA) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS).

Le projet national de détection et d'intervention précoce est, pour l'OFSP, un moyen de contribuer à la gestion efficace des comportements de jeunes dont le développement est mis en péril. Prévu initialement sous forme de cursus post-grade, le projet a été remanié pour tenir compte des réactions des services professionnels et du processus de changement entamé dans le secteur de la formation (réforme de Bologne). Désormais, deux possibilités s'offrent aux participants: une courte, destinée aux professionnels expérimentés, et une longue (similaire au cursus post-grade prévu initialement) pour les personnes peu ou pas du tout expérimentées dans ce domaine. La constante: tous les professionnels travaillent pendant deux ans avec une école qu'ils accompagnent dans la mise en place d'un système de détection et d'intervention précoce. Le projet a démarré le 30 août 2005 avec 14 tandems «école et professionnel». Une première rencontre à laquelle ont participé quelque 200 personnes s'est tenue le 14 janvier 2006, organisée par le Réseau suisse d'écoles en santé (Schw. Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen) et la Haute école de travail social de Lucerne.

Intervention précoce dans la commune

L'OFSP élabore une offre destinée aux communes visant à renforcer la protection de la jeunesse, les interventions précoce et une prise en charge des jeunes en situation de risque. L'objectif est de mettre à disposition des communes participant au projet, un instrument de mesure permettant d'analyser au mieux leurs besoins dans le domaine de la prise en charge préventive chez les

jeunes. A cet effet, l'OFSP a mandaté Prognos AG, Bâle, pour le développement d'un guide pratique.

Destiné aux cantons et aux communes (moyennes et grandes), cet outil de travail, sous forme de CD-ROM, peut être commandé dès à présent. Par la suite, les communes impliquées dans ce projet bénéficieront de soutiens financier et spécialisé, dans le but d'introduire un concept de détection précoce adapté à leur situation.

Identifier et Agir

L'approche par l'intervention précoce dans la commune est apparue sous le label *Identifier et agir* au cours de la phase de promotion 2003/2005 sur l'ensemble du territoire suisse. «Identifier et Agir – la stratégie de détection précoce dans les communes» sera poursuivie par Radix, sur mandat de l'OFSP. En collaboration avec 5 communes pilotes de toute la Suisse et accompagné d'un groupe d'experts, des standards de qualité d'intervention précoce dans les communes seront développés jusqu'en novembre 2007. Ces critères proches de la pratique serviront de base à la Confédération pour un futur programme national. A compter de 2008, un programme sera offert aux communes dans toute la Suisse, destiné à les soutenir dans le développement et la mise en œuvre d'une stratégie communale d'intervention précoce.

Intervention

Actuellement, il existe peu d'offres de conseil et de thérapie orientées spécifiquement vers les consommateurs de cannabis. Le projet pilote transfrontalier *Realize it!* expérimente une intervention brève auprès de consommateurs de cannabis âgés de 15 à 30 ans. 14 centres de consultations répartis entre la Suisse alémanique et le Sud de l'Allemagne (voir

encadré page 2) participent au projet. Le programme *supra-f* a permis à l'OFSP de tracer de nouvelles voies. *supra-f* est un programme de recherche en intervention de l'OFSP pour la prévention des dépendances et la promotion de la santé auprès de jeunes en situation de risque dans les communes. Actuellement, 12 centres *supra-f* fonctionnent en Suisse alémanique et en Suisse romande. Des interventions socio-pédagogiques et psychologiques apportent un soutien efficace aux jeunes en difficulté, afin de stabiliser leur situation à l'école ou en apprentissage. L'objectif est d'atteindre, simultanément, une amélioration de leur état psychique et une réduction de la consommation de substance.

Intervention de groupe *ViVA*

ViVA est un programme destiné aux adolescents et aux jeunes adultes dans le but d'améliorer leur état psychique et de les aider à prendre leur quotidien en mains. Le programme comprend une séance de groupe hebdomadaire durant 9 semaines, et une autre après trois mois. Développé par le Centre de réhabilitation et de psychologie de la santé de l'Université de Fribourg sur mandat de l'OFSP, *ViVA* bénéficie d'un accompagnement scientifique depuis l'automne 2005 en Suisse alémanique et en Suisse romande. La structure modulaire du programme permet d'aborder les profils particuliers des jeunes. Offert par des psychologues spécialisés

ment formés, le programme est aisément intégrable dans des centres existants comme *supra-f* ou *semos* (semestre de motivation). L'objectif de *ViVA* est de parvenir à maîtriser des situations de stress, d'améliorer le bien-être général et de contrôler, voire de réduire la consommation de substances.

Réseau cantonal en Thurgovie

Le Canton de Thurgovie a mis en place un réseau cantonal de détection et d'intervention précoce visant à assurer la collaboration des écoles secondaires avec les services spécialisés régionaux et d'autres partenaires. Le Centre de prévention cantonal «perspektive» dirige le projet qui sera évalué de manière scientifique et soutenu financièrement par le Canton de Thurgovie et l'OFSP.

Une extension du modèle existant au sens d'une détection plus large et d'une intervention précoce auprès des jeunes en situation de risque est actuellement à l'étude avec des partenaires intéressés (psychologues scolaires, pédopsychiatres, spécialistes du travail avec les jeunes, etc.). L'objectif est d'atteindre les comportements à problème et irréguliers dans le secteur normatif, susceptible d'entraîner une mise en péril.

Modèles de détection et d'intervention précoce

La détection et l'intervention précoce sont encore peu ancrées dans la pratique. Les points de recoupe-

ment entre la prévention, le conseil et d'autres acteurs ne sont pas clairement définis. Un avant-projet doit clarifier les mesures à prendre en la matière et étudier les moyens susceptibles d'accroître l'efficience et d'optimiser la détection et l'intervention précoce dans le domaine de la pratique, ainsi que définir les étapes de mise en œuvre nécessaires pour y parvenir. Une première étape consistera à dresser un état des lieux des projets prévus et existants dans le domaine de la détection et de l'intervention précoce. Le Fachverband Sucht établit, sur mandat de l'OFSP, une liste systématique des projets ayant abouti avec succès. Le recensement sera achevé d'ici octobre 2007.

Recherche en matière de cannabis

L'OFSP commande régulièrement des projets de recherche. Les résultats scientifiques servent de base pour la mise en place de mesures de prévention. Parmi ces projets, le Monitoring Cannabis (évaluation dans le cadre de la révision de la loi sur les stupéfiants) occupe une place importante (voir aussi page 6). Mandatée fin 2003 par l'OFSP, l'étude se penchera sur le développement de la problématique du cannabis en Suisse jusqu'à fin 2008.

Contact: Walter Minder, Section Jeunes nutrition et activité physique, OFSP, 3003 Berne, tél. 031 323 28 16, walter.minder@bag.admin.ch www.cannabis.bag.admin.ch

En première ligne



L'initiative «Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse» a suscité peu de réactions dans les médias. C'est peut-être mieux ainsi, car cela ménage la possibilité de conduire un débat sur les risques pour la santé de manière objective et moins émotionnelle. L'état actuel de la recherche permet de mieux apprécier les dangers et les risques qu'il y a encore quelques années.

Largement répandue parmi les jeunes, la consommation de cannabis est, pour la plupart d'entre eux, occasionnelle et abandonnée après un certain temps. Toutefois, un petit groupe consomme régulièrement, voire quotidiennement pour certains. Un grand nombre de ces consommateurs réguliers souffre de problèmes psychiques, sociaux et somatiques. Diverses études, ainsi que notre propre recherche supra-f (programme de recherche en prévention des dépendances) conduites auprès de 1500 jeunes en situation de risques, révèlent qu'il est possible de décrire des modèles de risques de manière fiable.

Si les jeunes, qui font l'expérience du cannabis en consommant des quantités réduites et limitées dans le temps, présentent généralement, à long terme, un développement psychosocial normal et bien intégré, nous trouvons dans les modèles de consommation plus intensifs et durables des situations de vie critiques accompagnées de troubles du développement, de désintégration sociale et de dépendance ultérieure. Un grand nombre de ces personnes en péril a une consommation de tabac et d'alcool très précoce qui précède celle du cannabis et, souvent aussi, celle d'autres drogues. Améliorer la protection de la jeunesse en matière de tabac et de boisson est donc aussi une stratégie efficace dans la lutte contre la consommation de cannabis.

La prévention de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) accorde la priorité à la détection et à l'intervention précoce auprès d'adolescents et de jeunes adultes en situation de risque. Les programmes supra-f, déjà établis dans sept cantons, contribuent à détecter précoce-ment les personnes vulnérables et à les faire bénéficier d'une aide adaptée. Les programmes supra-f pour les jeunes offrent, pendant six mois, une promotion de leurs compétences sociales et scolaires adaptée à leur situation. Les premiers résultats d'évaluation sont encourageants.

Espérons que le débat public tiendra compte, à l'avenir, de la différence entre la consommation occasionnelle et la consommation intensive et problématique. L'OFSP continue de penser que la menace de répression qui pèse sur la consommation de cannabis est inévitable, au vu précisément de cette consommation problématique. Le succès viendra plus sûrement du renforcement de la protection de la jeunesse, de l'application systématique de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et de bonnes détection et intervention précoce.

Initiative populaire et révision progressive de la loi

Initiative pour le chanvre et révision de la loi sur les stupéfiants. La législation actuellement en vigueur sur la consommation de cannabis et sa mise en œuvre dans la pratique sont insatisfaisantes. Deux interventions veulent, par des moyens différents, aider à sortir de l'ornière: l'Initiative pour le chanvre qui a abouti en janvier dernier, et la Révision de la Loi sur les stupéfiants lancée récemment.

En juin 2004, la révision de la Loi sur les stupéfiants (LStup) a échoué: le Conseil national a refusé, pour la seconde fois, d'entrer en matière sur le projet de révision de la LStup. Par 102 voix contre 92, la Grande Chambre s'est prononcée pour une non-entrée en matière, alors que le Conseil des Etats avait décidé deux fois d'entrer en matière. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) regrette cette décision. Les inconvénients de l'actuelle législation, notamment dans le domaine du cannabis (autorités surchargées, attitude répressive face à la consommation de cannabis différente selon les cantons, protection de la jeunesse non réglée dans la loi, etc.) subsistent. La situation insatisfaisante dans l'ensemble en matière de cannabis ne laisse pas de répit aux acteurs de la politique. La population et des parlementaires montent au créneau.

L'initiative pour le chanvre

Le 13 janvier 2006, le comité «Pour la Protection de la Jeunesse contre la Narco-criminalité» déposait, auprès de la Chancellerie fédérale, appuyée par 105'994 signatures valables, l'initiative populaire «pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse». L'initiative populaire demande que la consommation des substances psychoactives du chanvre ne soit pas

punissable. La possession, l'acquisition et la plantation pour un usage personnel doivent être autorisées. La Confédération doit édicter des prescriptions concernant la culture, la production, l'importation, l'exportation et le commerce des substances psychoactives du chanvre et prendre les mesures appropriées afin qu'il soit tenu compte de la protection de la jeunesse. L'initiative avait été lancée en été 2004 après l'échec de la Révision de la LStup qui prévoyait une libéralisation de la consommation du cannabis. Le comité d'initiative «Pour la Protection de la Jeunesse contre la Narco-criminalité» réunit des représentants de tous les grands partis politiques.

Le 3 mai 2006, le Conseil fédéral refuse l'initiative populaire «pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse» et renonce à un contre-projet. Dès lors, la procédure est la suivante: le Conseil fédéral transmet son message accompagné de la recommandation de vote au Parlement d'ici le 13 janvier 2007 au plus tard; le Parlement doit avoir pris sa décision sur sa recommandation à l'égard de l'initiative d'ici le 13 juillet 2008 (en cas de contre-projet 20 juillet 2009); la votation populaire pourra avoir lieu, pour autant que l'initiative ne soit pas retirée et que le Parlement ne décide pas de prolonger les

délais, au plus tard au début 2009 ou 2010. Pour être acceptée, l'initiative doit remporter la majorité auprès du peuple et des cantons.

Révision progressive de la LStup

En février 2005, la Commission de santé publique du Conseil national (CSSS-N) a approuvé une initiative visant, dans une première étape, à mettre en œuvre dès que possible les points incontestés du projet de révision de la loi sur les stupéfiants débouté et, dans une seconde étape, à réexaminer la question du cannabis. La Commission de la santé publique du Conseil des Etats a approuvé cette procédure en mai 2005. La CSSS-N a instauré une sous-commission chargée des questions de politique de la drogue constituée de sept membres qui, à son tour, a formulé une proposition. La CSSS-N a adopté le projet de révision de loi et le rapport le 4 mai dernier par 18 voix contre 6 et 1 abstention. Le Conseil fédéral devra prochainement donner son avis sur le projet et le Conseil national délibérera, probablement au cours de la session d'hiver, sur le projet de révision de loi et le rapport.

Contact: Maria Chiara Saraceni, Section Bases scientifiques et juridiques, OFSP, 3003 Berne, tél. 031 323 87 39, maria.saraceni@bag.admin.ch

Thomas Zeltner Directeur de l'OFSP

Cannabis: stratégie et crédibilité

L'effet polarisateur du cannabis n'est pas récent, et les positions sont bien arrêtées. De tout temps, les dangers ont été unilatéralement soulignés, les risques banalisés ou le statut légal privilégié. Or, cette polarisation méconnaît la réalité, voire entrave la mise en place d'une prévention et d'un traitement adéquats, orientés objectifs et axés sur les jeunes. Beaucoup sont des consommateurs occasionnels, mais certains ont perdu le contrôle de leur consommation. Il est donc primordial que la législation, la prévention et les stratégies d'intervention tiennent compte de cette situation.

A Winterthur, nous avons mis en place toute une structure d'offres différencierées, basée sur un principe parfaitement clair: «le joint, c'est comme la cigarette, mauvais pour la santé. Alors si tu fumes, fume le moins possible.» Partant de là, nos modules spécialisés nous permettent de soutenir

- des jeunes consommateurs occasionnels désireux d'arrêter le cannabis et de trouver d'autres formes de plaisir,
- des jeunes grands consommateurs de cannabis désireux de réduire et de contrôler leur consommation,
- des parents, des enseignants et des maîtres d'apprentissage désireux de trouver un dialogue approprié avec des jeunes consommateurs de cannabis.

Cette approche fait ses preuves.

La crédibilité de nos rapports avec les jeunes en tant que parents, enseignants, médecins, thérapeutes, dépend de trois conditions: trouver des interventions pédagogiques et thérapeutiques efficaces, faire de nos enfants des adultes responsables, et nous détacher des zianies monothématiques telles que nous les entretenons sur le cannabis. Les débats actuels à propos de l'initiative sur le chanvre ne sont que chamaillerie apolitique tant de la part des initiateurs que de celle des opposants. Ce qu'il faut, d'un point de vue politico-stratégique, c'est assumer nos responsabilités face aux offres de la société moderne, dont la consommation de substances psychoactives fait partie. La pénalisation d'attitudes ne portant pas atteinte à autrui et peu nocives pour la santé si la consommation demeure modérée, n'est compatible ni avec nos valeurs fondamentales soulignant notre libre autoresponsabilité, ni avec notre tradition humaniste. Je plaide donc en faveur d'une discussion qui, au lieu de se focaliser obstinément sur le cannabis, aborde une politique de drogues globale et constructive dans laquelle une consommation responsable de substances psychoactives trouvera sa place. Le plaisir est aussi un apprentissage.

Dr méd. Toni Berthel
médecin chef suppléant ipw, resp.
Adolescence et dépendance, Société
Suisse de Médecin de l'Addiction
toni.berthel@ipwin.ch
www.bsd.winterthur.ch

Entre modèles et répression – à la recherche d'un compromis

Consommation de cannabis. La consommation de cannabis a fortement progressé ces dernières années, en partie en matière de cannabis. Depuis, deux projets de solutions tentent de débloquer la situation, l'initiative pour le chanvre de Catherine Menétry-Savary (Verts, Vaud) et le professeur en médecine Jean Henri Dunant (UDC, Bâle-Ville) sur les règlementations.

spectra: Les professionnels estiment qu'un million de Suisses ont déjà fumé un joint dans leur vie, et que quelque 250 000 personnes, soit un peu moins de 5% de la population, consomment du cannabis, dont la moitié au moins une fois par semaine. D'après la loi en vigueur, ils commettent un acte répréhensible. Cette situation est-elle inquiétante à votre avis?

Anne-Catherine Menétry: ça dépend. Qu'il y ait des consommateurs ne m'inquiète pas particulièrement pour autant que leur consommation ne soit pas une consommation à risque. Le problème réside plutôt dans la criminalisation du comportement, car, suivant cette logique, c'est un quart de million de Suisses qui sont dans l'illégalité. Par ailleurs, il faut faire la différence entre ceux qui n'ont consommé qu'une seule fois dans leur vie, ceux qui consomment occasionnellement, sans problèmes particuliers, et toute une catégorie – particulièrement des mineurs – qui sont des consommateurs excessifs et pour qui il y a un gros risque. C'est pour eux que je me fais du souci.

Jean Henri Dunant: Personnellement je vois deux aspects primordiaux. D'abord, je regrette l'absence d'une législation claire. Les cantons gèrent le problème de cannabis chacun à sa manière. A Bâle, on peut consommer du cannabis et en vendre de petites

« Je regrette l'absence d'une législation claire. Les cantons gèrent le problème de cannabis chacun à sa manière. »

Jean Henri Dunant

quantités pratiquement en toute impunité. A peine 800 mètres plus loin, de l'autre côté de la frontière, on risque la prison si l'on transporte du cannabis dans sa voiture, même en faible quantité. Il faut parvenir à une solution qui corresponde aux normes européennes. Ensuite, je me fais du souci pour la protection de la jeunesse. Le peintre ou l'artiste soixante-huitard qui fume un joint dans son atelier ne m'inquiète pas, mais lorsque la consommation de cannabis est source de démotivation scolaire et que les jeunes n'ont plus envie de se lever le matin, alors là oui, je suis très inquiet.

spectra: De nombreux enseignants tirent la sonnette d'alarme lorsqu'ils sont confrontés à des troubles du comportement de leurs élèves dans lesquels la consommation de cannabis est impliquée.

Menétry: Je voudrais dire deux choses. D'abord, si un écolier va mal, ce n'est pas automatiquement à cause du cannabis. Le mal-être peut être antérieur, et le cannabis n'est qu'un mode d'expression du malaise. Il est donc important de tenir compte de l'ordre d'apparition des signes. Ensuite, toutes les écoles ont des règlements intérieurs très clairs qui interdisent toute consommation –

non seulement de cannabis, mais aussi d'alcool dans le cadre scolaire. Hormis que ces règlements ne sont pas toujours appliqués, on constate aussi que certains enseignants ne savent pas comment réagir – et, donc, pratiquent la politique de l'autruche. Cette situation est très préoccupante aussi, car l'école ne devrait pas avoir besoin de loi ou de présence policière pour faire appliquer son règlement. A part cela, je voudrais encore insister sur le fait que le cannabis n'est pas le seul gros problème qui touche les mineurs, mais que la consommation d'alcool excessive et à risque est également très inquiétante.

Dunant: Je suppose donc que nous sommes d'accord sur la possibilité d'augmenter l'imposition de la bière. J'en suis d'autant plus heureux que mon propre parti est fondamentalement contre une augmentation des taxes. Mais, en l'occurrence, elle me semble indispensable, car les dérapages sont nombreux: il existe, par exemple, un concours de boissons à Bâle le 1er mai, une sorte de course de relais pendant laquelle les participants boivent jusqu'à l'extrême.

Je suis également d'accord avec vous, Madame Menétry, sur le fait que, idéalement, les jeunes ne devraient pas du tout commencer à fumer. C'est là que les adultes ont une fonction essentielle à jouer. Ils devraient servir de modèle et montrer le bon chemin. Or, de nombreux adultes n'assument plus cette responsabilité.

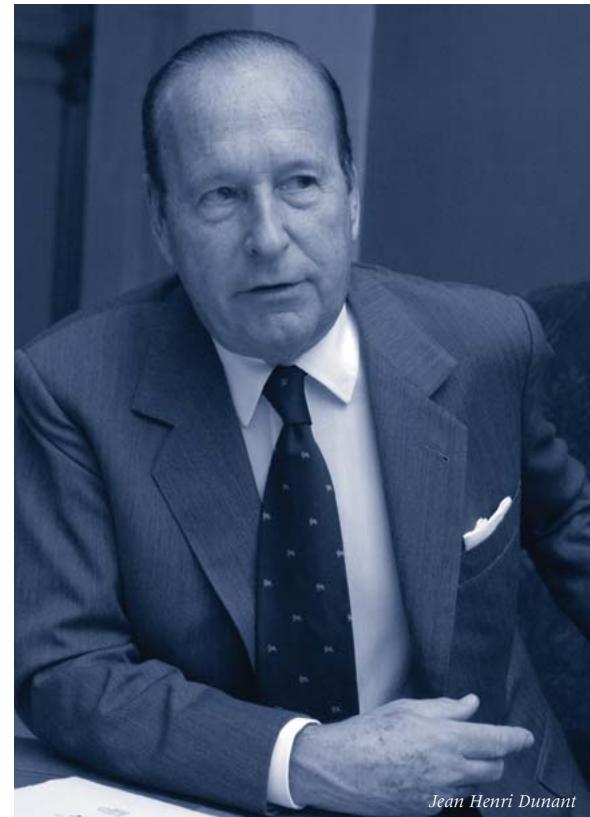
Menétry: L'éducation joue effectivement un rôle primordial, mais il est désormais attesté que l'augmentation des prix est la mesure de prévention la plus efficace. On a bien vu ce qui

« Une réglementation plus sévère. Or, je prétends que c'est exactement ce que veut l'initiative. »

Anne-Catherine Menétry

s'est passé avec les alcopops et, en partie aussi, avec le tabac. Beaucoup ne croient pas à l'effet dissuasif de prix élevés et pourtant cet effet existe, tout particulièrement chez les nouveaux consommateurs. Si nous réussissons à retarder le début d'une consommation de substance, nous pourrons éviter bien des problèmes.

spectra: Monsieur Dunant, de combien faudrait-il, à votre avis, aug-



Jean Henri Dunant

menter l'imposition de la bière. Faudrait-il la doubler, ou, comme les milieux de la prévention le demandent, la multiplier par cinq?

Dunant: Je pense qu'il faudrait procéder par étape. Si une première augmentation reste sans effet, il faut continuer à augmenter jusqu'à atteindre un véritable effet. La bière devrait être nettement plus chère que l'eau minérale.

spectra: Vous avez parlé du rôle de l'éducation, de la fonction d'exemple des parents...

Menétry: Pour ma part, je pense que les parents, et les adultes en général, souhaitent pouvoir montrer le chemin mais qu'ils ne savent pas comment. S'ils ne remettent pas leur propre comportement en question, la confrontation avec les jeunes est inévitable. Les jeunes diront alors: «vous buvez de l'alcool, vous prenez des médicaments mais vous ne voulez pas qu'on fume un joint, alors que ce produit fait partie de notre culture.» Cet affrontement est malsain, car il incite précisément les jeunes à choisir ce mode de consommation. Je pense que si la consommation de cannabis n'était pas pénalisée, certains ne consommeraient peut-être pas.

Dunant: Je ne suis pas d'accord, mais ce n'est pas très grave car, jusqu'ici, nous étions parfaitement d'accord à 80%. Si la prévention est essentielle, je pense que la répression est également utile de temps en temps. Je ne parle toutefois pas de présence policière à l'école, mais des adultes – parents, enseignants, autorités scolaires – qui doivent collaborer pour mettre en place des règles parfaitement claires et des limites strictes. Celui ou celle qui ne les respecte pas doit s'attendre à des sanctions.

de solutions pour les problèmes de cannabis

particulier chez les jeunes. L'échec de la révision de la loi sur les stupéfiants (LStup) en été 2004 a paralysé la politique et la révision restreinte de la LStup. Nous nous sommes entretenus avec deux membres du Conseil national, Anne-Catherine Menétrey et Jean Henri Dunant, pour leur appréciation de la situation.

Menétrey: Je voudrais faire la distinction entre la «punition» et la «sanction». Je suis tout à fait d'accord avec vous: si la limite posée est dépassée, il faut réagir. Pour moi, une sanction n'est toutefois pas nécessairement une punition, mais plutôt une réponse, une réaction à ce qui s'est passé. Elle peut revêtir la forme d'une prise en charge, d'un conseil.

Dunant: C'est une bonne idée: occuper le mercredi après-midi en obligeant le jeune à participer à une séance d'information, éventuellement avec la présence d'un médecin ou d'un psychiatre...

Menétrey: Oui, par exemple. Je pense qu'une sanction doit avoir du sens pour le jeune. S'il perçoit la sanction comme une manière de l'ennuyer et de lui mettre des bâtons



Anne-Catherine Menétrey-Savary

dans les roues pour l'empêcher de vivre sa vie, la sanction ne servira à rien.

J'ai assisté récemment à une réunion avec des parents inquiets au sujet de leurs enfants et désespérés sur la manière d'aborder la question avec eux. Je leur ai suggéré de ne pas dire *tu*, mais *je*. Par exemple: «Je n'aime pas que tu fumes des joints; je suis inquiète car, pour ma part, je ne supporte pas, je n'aime pas ça...» A partir de là, on entre dans un dialogue qui n'est pas culpabilisant.

Dunant: Je crois à la fonction d'exemple des parents et au dialogue. Mon père fumait 40 cigarettes par jour. Quand j'ai eu 15 ans, j'ai aussi commencé à fumer occasionnellement. Alors, mon père m'a dit: J'arrête immédiatement de fumer, mais *toi aussi*. Ça a marché, je n'ai plus jamais touché une cigarette.

spectra: Que pensez-vous de l'initiative pour le chanvre qui parle d'une «politique raisonnable» en matière

de chanvre. Pensez-vous que cela soit raisonnable?

Dunant: Pour moi, cette initiative n'est pas raisonnable, car elle est à contre-courant de tout ce qui se passe en Europe. Nous ne pouvons pas nous retirer sur notre île complètement.

«La répression doit jouer un rôle important dans le domaine du chanvre, je suis intractable sur ce point.»

Jean Henri Dunant

ment libérale, alors qu'ailleurs on serre la vis – comme aux Pays-Bas qui sont devenus beaucoup plus sévères ces derniers temps. Il faut essayer d'être à peu près dans la même lignée. Je pense que cette initiative n'est pas une bonne chose et je m'y opposerai.

spectra: L'incohérence entre la loi en vigueur et la pratique ne vous gêne-t-elle pas?

Dunant: Si, beaucoup. Le flou juridique est total. Nous devons donc faire une loi qui ait un véritable sens, mais l'initiative pour le chanvre n'est pas le bon moyen.

Menétrey: Vous avez mentionné l'exemple des Pays-Bas qui sont revenus à une réglementation plus sévère. Or, je prétends que c'est exactement ce que veut l'initiative. Revenir à un système plus sévère alors qu'aujourd'hui on

peut trouver du cannabis presque partout et qu'il peut s'agir de produits non contrôlés dont on ne connaît pas la composition ni la teneur en THC. C'est pourquoi l'initiative propose un système de réglementation avec des interdits, comme la vente aux mineurs. Il s'agit, à mon avis, d'un système plus sévère et mieux réglementé que le système actuel. C'est pourquoi je soutiens les principes de l'initiative. Je regrette toutefois que ces principes soient présentés sous forme d'initiative populaire, car ils seront ancrés dans la Constitution ce qui sort le problème du cannabis du cadre global de la consommation de substances. Mais, après l'échec de la révision de la Loi sur les stupéfiants, en juin 2004, c'était malheureusement le seul moyen de relancer ce débat.

spectra: Monsieur Dunant, vous avez dit qu'il faut trouver une solution pour remédier aux inégalités juridiques. Si vous pouviez laisser libre

cours à votre imagination, quelle solution trouverait grâce à vos yeux?

Dunant: C'est une question difficile! Au contraire de Madame Menétrey, je soutiens la répression. Seuls les jeunes m'intéressent – pas les «vieux». Et ce domaine est précisément un domaine où il faut punir. Mais je ne supporte pas que l'on fasse des lois comportant des aménagements spéciaux pour les paysans et Dieu sait qui encore. Il est illusoire de croire que l'on pourrait fixer une limite à 0,3% de THC et ensuite envoyer des inspecteurs dans les champs... La répression doit jouer un rôle important dans le domaine du chanvre, je suis intractable sur ce point.

Menétrey: Je pense que la répression peut aussi avoir des effets contreproductifs. Elle éveille, en particulier chez les jeunes, un sentiment d'injustice et non un sentiment de culpabilité. Les jeunes consommateurs n'ont pas le sentiment de mal agir. Mais quand ils sont dénoncés par la police et poursuivis par la justice, alors oui, ils ont l'impression d'être traités injustement. C'est ce qui me fait dire que la répression est contreproductive.

Mais si vous me demandez comment sortir de ce problème-là, ma réponse vous semblera sans doute un peu pessimiste: je pense que l'on ne trouvera jamais LA solution. D'une manière générale, notre société est toxico-managère, dans la mesure où elle crée l'addiction par la consommation. C'est une société de consommation qui vise au «toujours plus». Par ailleurs, il convient de ne pas oublier que la consommation de produits psychotropes a toujours existé dans

«Nous vivons dans une société où le risque est omniprésent; il faut donc apprendre à vivre avec ce risque.»

Anne-Catherine Menétrey

les sociétés traditionnelles car elle est un moyen de transcendance pour accéder à un autre monde.

Je pense donc qu'il faut offrir au consommateur le meilleur des modes d'emploi et qu'il apprenne à s'en servir comme on a appris, dans notre culture traditionnelle, à se servir de l'alcool. Les consommateurs d'alcool savent que l'on ne boit pas de l'eau de vie comme on boit de la bière. Nous vivons dans une société où le risque est omniprésent; il faut donc apprendre à vivre avec ce risque, non seulement en ce qui concerne les produits mais aussi les comportements à risque. C'est pour cela qu'il faut agir sur la prévention mais aussi sur les offres de prise en charge, de thérapie et de réduction de risques.

DEPART – accompagner les jeunes

A l'image des autres pays européens, l'usage et le mésusage de cannabis et d'autres substances psychoactives par les adolescents, sont en augmentation en Suisse. C'est face à cette problématique de santé publique que s'est développé le projet-pilote DEPART (mai 2004 – avril 2007). Il émane secteur de cinq institutions du champ médico-social de la région lausannoise et met à disposition des professionnels, des jeunes (12 à 20 ans) et de leur entourage, une équipe interdisciplinaire qui propose un soutien spécifique pour les problèmes de consommation de substances psychoactives chez les adolescents. Une demande d'aide provient rarement d'un jeune. À DEPART, elle vient essentiellement d'un membre du réseau (n=126, 64,9 %, i.e. infirmières scolaires, éducateurs, etc.) ou de la famille (n=53, 27,3 %) et intervient fréquemment en phase de crise et, dans de nombreuses situations, plusieurs professionnels sont déjà présents. Assurer une continuité des soins et une coordination performante par une prise en charge en réseau (interdisciplinaire, inter-institutionnelle) devient ainsi la pierre angulaire d'une réponse appropriée; c'est ce que propose DEPART.

Quand une institution (établissements scolaires, foyers, etc.) formule une demande concernant des problèmes de consommations chez les jeunes qu'elle accompagne, DEPART peut offrir un appui à l'amélioration des compétences déjà existantes (travail d'intervention – élaboration de protocoles de collaboration servant à faciliter la communication et le développement d'un langage commun). DEPART propose également un soutien spécifique aux adolescents eux-mêmes par une évaluation de la consommation (3 à 4 entretiens). L'attitude de l'intervenant est à visée motivationnelle – ciblée sur la possibilité d'un changement de comportement. Suite à cette évaluation, un bilan permet de définir, en concertation avec le demandeur et le jeune, les options à privilégier et ainsi d'améliorer l'accès à un suivi adapté (accompagnement à DEPART – orientation vers une aide spécialisée selon la problématique – fin de la prise en charge).

58,1 % des jeunes suivis à DEPART, consomment quotidiennement du cannabis. L'âge du début de la consommation régulière de cannabis est situé entre 14 et 15 ans. L'alcool est le plus souvent consommé durant les week-ends (47,7 %), en fortes quantités (fréquemment nommé binge drinking). Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois, 23,3 % des jeunes disent avoir pris entre 1 et 10 fois de la cocaïne.

Mathias Romailler, Caroline Graap, Parissa Khosrov et Patrice Charpentier Supervisés par Pierre-André Michaud, Philippe Stephan et Renaud Stachel DEPART, Rue du Bugnon 25a 1005 Lausanne, tél. 021 314 74 82 projet.depart@chuv.ch

Un sismographe pour nouvelles tendances

Le monitoring de la situation du cannabis en Suisse. L'OFSP a mandaté une recherche pour suivre l'évolution de la situation de la problématique du cannabis en Suisse: ce monitoring couvrira les années 2004 à 2008

Le monitoring de la situation du cannabis en Suisse consiste en plusieurs sous-études complémentaires:

Une enquête

Une enquête menée en 2004 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant en Suisse âgée de 13 à 29 ans (Moniteur Cannabis). Plus de 5000 personnes ont été interrogées sur leur consommation, leurs opinions et les problèmes liés au cannabis. Les participants à l'étude seront réinterrogés en 2007. La répétition de l'enquête permettra de mesurer des modifications et d'éventuelles conséquences de la consommation de cannabis.

Cette étude a montré que la consommation de cannabis chez les adolescents et les jeunes adultes est largement répandue en Suisse: 46% des jeunes de 13 à 29 ans en ont déjà consommé. Les prévalences de consommation ont nettement augmenté au cours des années 90, mais on ne dispose pas, pour les quatre dernières années, de données comparables qui permettraient de confirmer avec certitude la poursuite de cette tendance. On peut cependant mettre en évidence un groupe non négligeable (un peu moins de 5% de la population générale de cet âge) qui présente une consommation problématique de cannabis.

Un système sentinelle

Un système sentinelle (étude Sentinelle) mis en place en 2004 dans quatre cantons (St-Gall, Tessin, Vaud, Zurich) qui intègre les données épidémiologiques locales avec celles recueillies dans des panels d'experts issus des secteurs concernés par la problématique du cannabis (santé, social, éducation, justice et police); deux rounds de panels ont déjà eu lieu (hiver 2004/2005, printemps 2006), ils seront répétés en 2007 et 2008.

Pour l'année 2004, la situation au niveau des 4 cantons étudiés est la suivante: les professionnels de l'éducation et de la santé considèrent généralement la consommation problématique de cannabis comme un symptôme et un catalyseur de diffi-

cultés psycho-sociales chez certains jeunes. Beaucoup de professionnels de la police et de la justice, après une période de relatif attentisme, orientent de nouveau leur action principalement sur la répression de la production et de la vente. Dans l'ensemble les professionnels souhaitent une meilleure cohérence entre la loi et son application.

Le marché du cannabis

Deux études sur le marché du cannabis, menées en 2004. Elle ont montré une grande accessibilité du cannabis en Suisse et des taux de THC assez élevés (entre 8 et 28%).

Les différentes études montrent de façon claire et unanime que des améliorations sont souhaitables, tant dans le domaine de la prévention que dans celui du traitement.

Une grande incertitude

En ce qui concerne la Loi sur les Stupéfiants, on note, chez les jeunes comme chez les experts des différents domaines et les magasins de chanvre, une grande incertitude s'agissant du contenu de la législation qui prévaut, de son application et de son avenir. A ce sujet, les opinions sont partagées entre options plus libérales et répression accrue. Il est donc probable que les pratiques cantonales en matière de gestion de la question du cannabis évoluent de façon différenciée.

Groupe de travail Monitoring Cannabis: B. Annaheim, S. Arnaud, F. Dubois-Arber (Co-direction), G. Gmel, G.-L. Isenring, M. Killias, M. Müller, M. Neuenschwander, J. Rehm (Co-direction), J. Vuille, F. Zobel.

Contact: Sandra Villiger, Section Bases scientifiques et juridiques, OFSP, 3003 Berne, tél. 031 323 23 58, sandra.villiger@bag.admin.ch

Impressum

No 57, Juillet 2006

«spectra – Prévention et promotion de la santé» est un bulletin d'information de l'Office fédéral de la santé publique qui paraît six fois par an en français, en allemand et en anglais. Il publie également des opinions qui ne coïncident pas avec la position officielle de l'office.

Editeur: Office fédéral de la santé publique 3003 Berne
Tél. 031 323 54 59, Fax 031 324 90 33
www.bag.admin.ch

Réalisation: Pressebüro Christoph Hoigné, Allmendstr. 24, 3014 Berne
hoigne@datacomm.ch

Responsable de la commission de rédaction: Adrian Kammer, adrian.kammer@bag.admin.ch

Textes: Collaborateurs de l'OFSP, Christoph Hoigné et d'autres auteurs

Traduction: Marie-Françoise Dörig-Moiroud

Photos: Christoph Hoigné, privé

Graphisme: Lebrecht typ-o-grafik, 3018 Bern

Impression: Büetiger AG, 4562 Biberist

Tirage: 7000 ex. allemands, 4000 ex. français, 1500 ex. anglais

Il est possible de commander des numéros séparés et des abonnements gratuits à: Office fédéral de la santé publique, Section campagnes, 3003 Berne
Tél. 031 323 87 79, Fax 031 324 90 33
kampagnen@bag.admin.ch

Le prochain numéro paraîtra en août 06.

Le cannabis est-il source de troubles psychiques?

Cannabis et schizophrénie. Des concentrations élevées de THC dans le chanvre suisse et la forte augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes ont ravivé les craintes d'effets nocifs sur l'état mental des consommateurs. Le nombre de malades psychiques va-t-il augmenter à l'avenir, et la jeunesse d'aujourd'hui se trouve-t-elle devant un déclin psychosocial?

Depuis 1951, l'actuelle Loi fédérale sur les stupéfiants se trouve en cours de révision au Parlement (voir aussi article en page 3). Il s'agira, dans un premier temps, d'ancrer les points largement consensuels de la révision déboutée de 2001. La question du cannabis ne sera abordée que dans un second temps (éventuellement en parallèle au débat sur l'initiative pour le chanvre). Quant à la forte concentration en THC, elle demeure une des questions centrales du débat sur le cannabis. Au niveau national, la concentration élevée de

Pas de conclusions définitives

L'étude approfondie de la littérature actuelle a analysé toutes les publications scientifiques importantes des années 1990 à 2004 et arrive aux conclusions suivantes: les concentrations de THC souvent plus élevées que par le passé peuvent éventuellement conduire à des états de panique chez des consommateurs de cannabis occasionnels ou consommant par voie orale. L'association récurrente entre la consommation de cannabis et des dépressions semble dépendre de facteurs communs aggravant aussi bien le risque de consommer du cannabis que celui de souffrir de dépression. De très fortes doses de cannabis peuvent sans doute déclencher, occasionnellement, des symptômes psychotiques de courte durée. Les connaissances actuelles sur l'influence de la consommation de cannabis sur des individus psychiquement fragilisés ne permettent pas de tirer de conclusions définitives. Chez les schizophrènes, la consommation de cannabis semble plutôt détériorer l'état du malade. Le lien entre la consommation de cannabis chez les jeunes et les troubles psychosociaux ultérieurs sont généralement surestimés. Les problèmes psychosociaux sont plus fréquemment le facteur déclencheur de consommation que l'inverse.

Le fait que des jeunes grands consommateurs

de cannabis présentent un risque quatre fois plus élevé de souffrir plus tard de schizophrénie que ceux n'ayant pas consommé de substances psychotropes inquiète les auteurs de l'étude. Le lien certain de cause à effet ne peut toutefois pas être attesté. Dans ses conclusions, l'étude insiste néanmoins sur l'importance de décourager avec insistance les jeunes de moins de 18 ans de consommer du cannabis.

Source:

Führt Cannabis zu psychischen Störungen? – Eine Übersicht.
Michael Schaub & Rudolf Stohler
Groupe de recherche sur les troubles induits par les substances, de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich Ouest, 2004.

Contact: Marta Kunz, Section Bases scientifiques et juridiques, OFSP, 3003 Berne, tél. 031 322 32 41, marta.kunz@bag.admin.ch



La mémoire sur le sida

Documentation sida. Une importante collection de documents – pour ainsi dire la mémoire sur le VIH/sida en Suisse – est archivée auprès de l'Office fédéral de la santé publique.

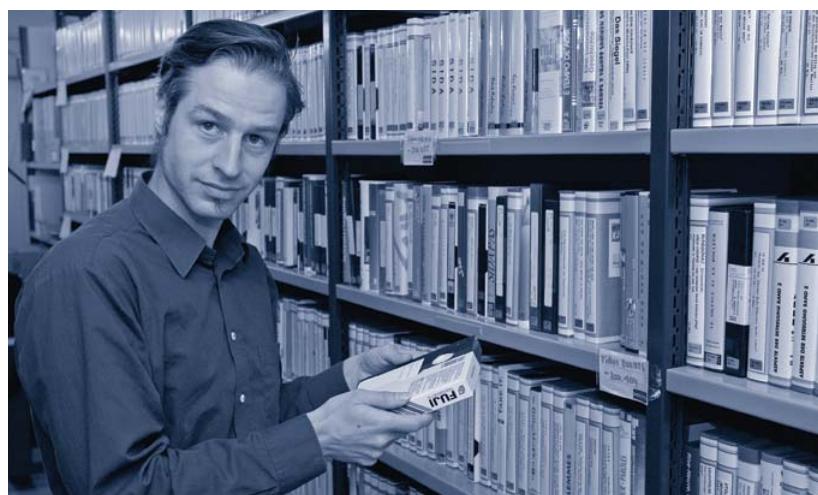
Documentation sida (DS) archive tous les documents en lien avec le thème du VIH/sida (notamment pour la Suisse). DS ne se procure pas activement des documents, mais est un centre de remise de documents sur le thème du sida, garantissant leur conservation et leur accessibilité. Des informations actuelles sur ce thème du VIH/sida sont disponibles auprès de l'Aide suisse contre le sida (ASS) qui propose une gamme complète de supports d'information dans sa boutique en ligne.

La plus grande partie des fonds DS (env. 13'000 documents) provient de la collection récupérée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) lors de la dissolution, en 2003, de Sida Info Doc Suisse. Début 2005, la section Sida de l'OFSP a rouvert ces réserves de documents pour créer, d'ici le second semestre 2006, une documentation d'utilité publique à l'intention des milieux intéressés.

Une partie considérable des archives DS est composée de monographies, revues, brochures et surtout de littérature grise. Y sont aussi réunies un millier de vidéos contenant principalement des enregistrements de films, de débats et de documentaires, mais aussi tous les spots publicitaires pour les campagnes suisses sur le sida et les cassettes vidéos disponibles sur le marché. Les archives DS regroupent la majeure partie des supports des campagnes suisses sur le thème du VIH/sida et quelques supports internationaux.

L'exposition itinérante «Sortez couverts!» – 20 ans de lutte contre le sida en Suisse, montée en grande partie à partir de documents de DS, représente pour ainsi dire la première utilisation publique de cette collection. Portée sur les fonds baptismaux au musée de la Bärengrasse à Zurich, l'exposition se trouve actuellement, et jusqu'au 3 septembre 2006 au musée cantonal de Bâle-Campagne, à Liestal, et sera ensuite hébergée à Berne, au forum du Kornhaus.

Affiches à la Bibliothèque nationale
Les fonds DS ne comprennent pas



Mille vidéos et des documents par dizaines de milliers. Documentation Sida et son responsable, Yves Niederhäuser.

d'actes commerciaux; ceux-ci sont directement remis aux archives fédérales, après leur utilisation. Les affiches n'y sont pas non plus conservées; toutes les affiches des campagnes ont été remises à la Bibliothèque nationale suisse pour les mettre à disposition du public et les conserver. La Bibliothèque nationale a pour mandat de proposer la consultation de toutes les affiches sur Internet par le biais du catalogue collectif suisse qui comprend, à ce jour, environ 250 sujets différents.

Aspects variés

Les archives DS contiennent des documents sur le thème VIH/sida classés selon les rubriques suivantes:

- prévention/formation/communication
- histoire/culture/religion
- médecine/médecine/psychologie
- domaine de la santé/domaine social
- prostitution
- drogues
- Etat/société/organisations
- sexualité
- maladie
- droit/assurance
- économie/sciences

Aide à la recherche

La recherche d'un document des

archives DS peut s'effectuer par Internet sur le catalogue en ligne Alexandria. En cas de problème lors des recherches, l'équipe de DS se tient volontiers à la disposition des personnes intéressées.

Les fonds DS peuvent être consultés uniquement sur place et ne peuvent pas être empruntés. Ils sont conservés dans un dépôt non accessible au public et doivent être commandés auprès des collaborateurs de DS. Il reste, selon Yves Niederhäuser, responsable de DS, un grand nombre de documents à préparer. Pour des raisons de sécurité, les vidéos originales sont copiées sur DVD avant d'être mises à disposition pour consultation.

L'objectif est de permettre la consultation sur un même lieu de tous les types de documents – aussi bien écrits qu'audiovisuels. Il est possible également de faire des photocopies sur place. Concrètement, il faut impérativement prendre rendez-vous car il n'y a pas d'horaires d'ouverture fixes et que certains documents requièrent la préparation à l'avance d'exemplaires de travail.

Contact: Yves Niederhäuser,
Section sida, OFSP, 3003 Berne,
tél. 031 323 26 64,
yves.niederhaeuser@bag.admin.ch

Problèmes d'alcool – un sujet pour la politique

Pour la recherche en matière de santé, la situation est claire: l'alcool n'est pas un bien de consommation ordinaire. Les conséquences de l'abus d'alcool comme les accidents, les actes de violence, les maladies et décès prématués ne connaissent pas de frontières et touchent à la fois les individus et la société. En outre, la consommation d'alcool à risque exerce une influence défavorable sur de nombreux aspects de la vie sociale.

Une nouvelle brochure de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) donne un aperçu des stratégies politiques possibles en matière d'alcool et de leur efficacité. Elle contient un résumé clair de l'ouvrage standard issu de la recherche «L'alcool – un bien de consommation peu ordinaire» de Thomas Babor et al., et souligne le besoin d'action politique en Suisse. La brochure s'adresse aux professionnels, aux politiques et à toutes autres personnes intéressées.

La brochure «L'alcool - un bien de consommation peu ordinaire» est disponible gratuitement auprès de l'ISPA, tél. 021 321 29 35, librairie@sfa-ispa.ch, www.sfa-ispa.ch

Imposition de la bière et protection de la jeunesse

Le 21 juin 2006, le Conseil National a adopté la loi sur l'imposition de la bière par 102 voix contre 36 et 38 abstentions, après des débats clairement dominés par des réflexions sur la protection des jeunes et de la santé. Si la majorité des membres du Conseil s'accordait sur la nécessité de mieux protéger les enfants et les adolescents contre l'abus d'alcool, les divergences portaient sur la manière de procéder. Finalement, le Conseil national a introduit, contre l'avis de l'UDC et du PRD, une clause sur la protection de la jeunesse et de la santé dans la nouvelle loi sur l'imposition de la bière. En revanche, il a refusé aussi bien une baisse qu'une augmentation de l'impôt. Le projet est désormais confié au Conseil des Etats pour discussion des divergences.

Approche globale pour enrayer l'épidémie de tabagisme

Prévention du tabagisme. La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac (CCLAT ; en anglais Framework Convention on Tobacco Control, FCTC) est le premier traité multilatéral juridiquement contraignant élaboré sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La convention-cadre de l'OMS a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée mondiale de la santé et signée, en 2004, par presque 170 pays dont la Suisse. Certaines adaptations légales sont encore nécessaires avant la ratification par notre pays. Le Conseil fédéral veut élaborer un message de ratification d'ici la fin de 2007.

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac constitue une approche globale pour enrayer l'épidémie de tabagisme, approche élaborée au cours d'un processus de plusieurs années et avec une large participation internationale. Elle est conçue comme un paquet de mesures basé sur les dernières connaissances scientifiques et garantissant une prévention du tabagisme efficace à long terme. La communauté internationale s'accorde à penser que c'est la seule solution pour reprendre le contrôle sur cette épidémie de tabagisme qui, année après année, provoque des millions de morts et coûte des milliards à l'économie.

La Convention-cadre de l'OMS pose des principes contraignants destinés à

réglementer un produit dangereux dans un marché peu contrôlé jusqu'ici. Une prévention du tabagisme durablement efficace sera possible grâce à des interventions rapides, tant du côté de la demande (p.ex. prix, déclaration, publicité), que de l'offre (p.ex. contrebande, accessibilité).

Ratifiée par 131 pays

Au 30 juin 2006, 168 Etats avaient signé la Convention-cadre sur le tabac et 131 l'avaient ratifiée, dont la Communauté européenne. Les pays ratificateurs se rencontreront pour débattre de la mise en oeuvre, des modifications et du développement de la Convention anti-tabac, dans le cadre de Conférences des parties (Conference of the Parties, COP). La

Suisse ne peut encore y participer qu'en tant qu'observateur. Lors de la première Conférence des parties qui s'est tenue à Genève en février 2006, des groupes de travail ont été chargés d'élaborer des protocoles dans les domaines de la publicité transfrontalière et du commerce illicite de produits du tabac. Pour soutenir les pays dans leurs efforts de protection contre le tabagisme passif, des directives seront élaborées d'ici la prochaine conférence en 2007, concernant notamment la création de lieux sans tabac.

La ratification par la Suisse, encore en attente

La Suisse a signé la Convention-cadre sur le tabac en juin 2004. Certaines adaptations législatives sont

encore nécessaires avant la ratification, p.ex. en matière de réglementation de la publicité et du sponsoring pour le tabac, ainsi que d'introduction d'une interdiction de vente aux mineurs. A ce jour, la Suisse remplit déjà les exigences de la convention dans les domaines de l'imposition, de la contrebande et de la déclaration des produits du tabac. Le Conseil fédéral prévoit d'élaborer, d'ici fin 2007, un message de ratification comprenant des propositions d'adaptations législatives à l'intention du Parlement.

Contact: Sabina Müller, PNPT, OFSP, 3003 Berne, tél. 031 324 17 86, sabina.mueller@bag.admin.ch

Les hommes sont forts – fortement à risques

Genre masculin et dépendances. Les hommes boivent plus d'alcool, fument plus et consomment nettement plus souvent du cannabis que les femmes. Il n'y a cependant que peu d'études et de concepts qui, jusqu'ici, se focalisent sur les approches spécifiques masculines en matière de dépendances. Un nouveau rapport de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) comble cette lacune. La publication, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, fait la synthèse des données scientifiques de base et formule des recommandations pour la prévention et la prise en charge.

En matière de questions relatives aux substances psychoactives, les hommes sont très présents: dans les institutions de traitement, les lieux spécialisés et les hôpitaux, les hommes ont la position hiérarchique dominante; de plus, la majorité des personnes dépendantes sont des hommes. On pourrait en déduire que les offres thérapeutiques et celles de prévention existantes sont particulièrement bien adaptées aux hommes. La réalité est toutefois différente: alors que, durant les quinze dernières années, de nombreux projets de prévention et de concepts thérapeutiques se sont développés pour les femmes, une offre spécifique aux hommes manque. «Dans le développement des approches spécifiques selon les genres, les besoins et difficultés des hommes ont été très souvent oubliés», nous dit Michel Graf, directeur de l'ISPA. Ce dernier a, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), rédigé le rapport «Genre masculin et dépendances», qui regroupe les données scientifiques de base les plus actuelles et formule des recommandations afin de modifier la façon de penser les approches au masculin; ainsi, l'homme ne doit plus être vu comme la norme en matière de dépendances, ni la femme comme une exception dans ses comportements. Chaque genre a ses spécificités, c'est ce que ce rapport souhaite démontrer.

Le rapport pointe ainsi quelques aspects masculins typiques: les hom-

mes se préoccupent peu de leur corps et de leur santé. Ils boivent plus d'alcool que les femmes, fument plus de tabac et consomment nettement plus de cannabis qu'elles. Sur cent personnes ayant enfreint la Loi fédérale sur les stupéfiants, 85 sont des hommes; une majorité d'hommes estime que leur travail est plus important que leur santé. «Le stéréotype de l'homme fort, qui n'a pas de limites ni de douleurs représente un facteur de risques pour la santé des hommes», indique Michel Graf. Ainsi, la consommation problématique de substances psychoactives représente, pour certains adolescents et jeunes adultes, une des manières préférées de prouver leur masculinité et de répondre aux attentes sociales. De plus, les hommes n'écoulent que peu les signaux de leur corps, parlent rarement de leurs émotions et sentiments et ne sont pas enclins à demander de l'aide; ces attitudes masculines les amènent à ne reconnaître que très tardivement un comportement de dépendance et, partant, à entreprendre un traitement moins rapidement que les femmes, souvent uniquement à la suite d'un problème juridique ou professionnel les y ayant contraints.



Diversifier l'image de la masculinité

Comment intégrer ces données de base dans la prévention et la thérapie? «Nous avons besoin d'approches de prévention spécifiques aux garçons et aux jeunes hommes; des approches qui prennent en compte les comportements à risques typiquement masculins,

qui thématisent l'image stéréotypée de la masculinité, afin de la remettre en question et l'élargir, la diversifier», explique Michel Graf. De plus, les approches spécifiques selon les genres, tout comme celles de l'égalité des chances, doivent s'implanter dans tous les concepts thérapeutiques des institutions et à tous les niveaux (gender mainstream). La prise en compte des deux genres dans la thématique des dépendances doit devenir pour toutes et tous une évidence.

Source: *Genre masculin et dépendances: données de base et recommandations, Michel Graf, en collaboration avec Beatrice Annaheim et Janine Messerli, ISPA Lausanne, 2006*

Commandes: ISPA, CP 870, 1001 Lausanne, tél. 021 321 29 35, librairie@sfa-ispa.ch

Ce rapport peut être téléchargé gratuitement sur le site Internet de l'ISPA: www.sfa-ispa.ch

Séminaires

LES DEPENDANCES ONT UN SEXE... DE QUEL GENRE?

C'est sous ce titre que la première journée nationale Genre et addiction a été organisée le 2 février 2006, à Fribourg. La journée a réuni plus de 200 participants venus de toute la Suisse, dont un tiers de participants masculins, ce qui est un succès eu égard au fait que la question du genre est encore trop souvent considérée, à tort, comme un problème de femme.

La diversité des présentations a permis d'établir un bon état des lieux. Ivan Berlin, pharmacologue au sein du Groupe Hospitalier Universitaire Pitié-Salpêtrière Paris, a souligné la variabilité des effets des xénobiotiques (drogues et médicaments) sur les femmes et sur les hommes.

Christel Zenker, professeur en médecine à l'Université de Münster, a insisté, dans son exposé, sur les modèles socio-culturels de féminité et masculinité qui influencent les origines, le comportements et l'évolution des dépendances et constituent une raison de tenir compte de manière adéquate du sexe dans la prévention, le conseil et la thérapie.

Dans une analyse historique, Christine Spreyermann a présenté les débuts et le développement du travail spécifique aux femmes dans le domaine des dépendances au cours des 20 dernières années. Ces exposés, suivis de celui de Marie-Louise Ernst, déléguée à l'OFSP aux questions Genre dans le domaine des dépendances, sur son travail accompli depuis 1997 – y compris les premières tentatives encore hésitantes de projets spécifiques aux hommes – ont permis de brosser un tableau impressionnant de la recherche et de la pratique actuelles.

Pour terminer, un débat prospectif, intitulé «Gender together», a souligné les nouvelles possibilités de mettre en œuvre un travail sexospécifique au sein des institutions spécialisées dans les dépendances: au niveau institutionnel, il s'agit d'emplois et de hiérarchies sexospécifiques, mais aussi d'ancrer l'optique des genres dans des chartes, des stratégies et des mesures. Au niveau des professions de la prévention et de l'aide en matière de dépendances, il s'agit d'élargir ses propres aptitudes par une compétence des genres. Enfin, il est essentiel de mettre en place une institutionnalisation des échanges et de la mise en réseau pour pouvoir exploiter ces expériences à bon escient. C'est pourquoi, il a été proposé lors de cette journée, d'instituer un réseau genre qui permettra aux experts de se réunir régulièrement, de se perfectionner et d'échanger leurs expériences. Pour d'autres informations sur le réseau Genre ainsi que sur les exposés présentés lors de la Journée, se reporter sous www.infodrog.ch.

Marie-Louise Ernst, déléguée de l'OFSP à la promotion du travail sexospécifique en matière de dépendances

Forum

Ah! les hommes...

Tout jeunes encore, les hommes prennent davantage de risques et dépassent souvent les limites. Plus tard, ils sont moins attentifs à leur santé, physique comme morale, et recourent trop tard, voire pas du tout, aux soins médicaux et divers soutiens existants – c'est bien les hommes ça! Et pourtant: ces comportements «typiquement» masculins sont moins la conséquence d'une situation biologique que le fruit de la socialisation masculine et de la répartition traditionnelle des rôles dans la société. Or,

ces dernières sont changeantes, ce qui laisse la place à un grand potentiel pour la prévention et la promotion de la santé.

Le principe selon lequel il faut venir chercher les gens dans le quotidien de leur vie est une règle fondamentale dans les projets de modification. Bien que le «corridor» des normes de comportement masculin se soit notablement élargi, des études sur les hommes montrent que, pour trois hommes sur quatre, l'activité

lucrative est toujours l'élément central de leur identité masculine – et ce indépendamment du fait qu'ils se qualifient d'hommes traditionnels ou d'hommes nouveaux. Les hommes ne sont pas simplement des tire-au-flanc qui laissent aux femmes les tâches ménagères et familiales; pour beaucoup, assurer le revenu de la famille est la forme de valorisation masculine liée au rôle des hommes dans notre société (Döge, 2001). Lorsque l'on veut savoir «où le bât blesse dans le quotidien» des hommes, les réponses portent moins sur des thèmes comme une «alimentation saine», les «dépendances» ou le «surpoids» que sur les conditions de travail et la difficulté de concilier l'activité professionnelle et les intérêts privés, comme une relation ou la famille. Ces résultats de recherche sont confirmés par les expériences pratiques faites par la plaque tournante La santé au masculin de Radix Promotion de la santé. Les consultations de professionnels révèlent un grand manque de disposition à changer de la part des hommes. Pour pouvoir soutenir les professionnels dans leur travail avec et sur les hommes, nous avons analysé des «exemples de bonne pratique». Il apparaît que ces offres utilisent l'orientation sur l'activité professionnelle des hommes comme ressources et que les projets, loin de rejeter ce lien avec le travail, sont par-

fois offerts directement dans le quotidien du travail. Marqués par ces images de répartition traditionnelle des rôles, les hommes attendent un message clair de leur entreprise: les hommes, qui se préoccupent de leur santé ou de leur responsabilité de père sont des hommes «normaux», qui ne doivent pas craindre d'être exposés à des quolibets ou de subir des préjugés professionnels.

Les dernières années ont vu la réalisation de projets de promotion de la santé pour les hommes dans différents secteurs. La situation sanitaire des hommes seuls ou divorcés est encore très peu abordée par les organisations et il est urgent de mettre en place des projets spécialement adaptés à ce groupe cible.

Le propos de Radix n'est pas de faire de la prévention et de la promotion de la santé sexospécifiques une lutte pour les intérêts sanitaires d'un sexe contre ceux de l'autre sexe. Il s'agit bien plus de tenir compte des besoins différents et des conditions sociales des femmes et des hommes. L'égalité des chances, c'est reconnaître les mêmes chances dans la vie quotidienne à la diversité d'une masculinité et d'une féminité pleinement assumées.

René Setz

Plaque tournante la santé au masculin, Radix Promotion de la santé

